



MAYOTTE

Déclaration liminaire chst du 2 octobre 2019

Suicide de Christine Renon : hommage de la FSU

La FSU présente ses condoléances à la famille et aux proches de Christine Renon. Elle apporte tout son soutien aux personnels touchés par ce drame.

L'émotion est immense dans l'ensemble de la communauté éducative. Cet acte de notre collègue pose aussi beaucoup de questions sur les conditions de travail des enseignant-es, des directeurs et directrices d'école et plus généralement des personnels présents au quotidien dans les écoles et les établissements, sur la perte de sens des métiers. Des sujets sur lesquels la FSU alerte depuis longtemps que ce

soit dans l'Éducation nationale, notamment par des alertes au CHSCT-MEN sur les réformes en cours, comme dans toute la Fonction publique.

Le ministère de l'Éducation nationale doit prendre toute la mesure de la situation et apporter son soutien aux agent-es. Des réponses doivent être rapidement apportées pour entendre la souffrance au travail des personnels, garantir un meilleur

fonctionnement de l'École, la santé, la sécurité et le bien-être au travail de l'ensemble de ses personnels de l'Éducation nationale.

La FSU Mayotte appelle tout-e-s les collègues qui sont sous le choc du décès de Christine Renon, à témoigner leur solidarité et porter un vêtement sombre le jeudi 3 octobre ou de mettre un brassard noir en signe de deuil.

Loi de transformation de la fonction publique

La loi de transformation de la Fonction Publique promulguée en août acte la casse du statut général des Fonctionnaires et constitue une attaque sans précédent contre l'ensemble du Service public et de ses agents. Pour rappel : les neuf organisations syndicales représentatives au Conseil Commun de la Fonction publique ont voté contre ce texte qui n'est que l'application au

secteur public de la Loi El Khomri et des ordonnances Macron. Cette loi met fin aux CHSCT et supprime les garde-fous que constituent les CAP et CCP pour les avancements et mutations. Elle précarise davantage les contractuels qui ne seront plus cdisables, ni renouvelables, elle rabote voire supprime les garanties collectives.

L'introduction du détachement d'office imposé au fonctionnaire ou de la rupture conventionnelle de contrat contribue à fragiliser les fonctionnaires et à les soumettre, au mépris du statut qui devait initialement leur permettre de préserver leur indépendance à l'égard des gouvernements successifs.

Retraites

La FSU s'oppose au projet de régime de retraite par points voulu par le gouvernement qui a le double objectif de réduire les pensions et de repousser l'âge de départ à la retraite.

La FSU est déterminée à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel et de conforter et

améliorer les dispositions du système actuel et ses régimes pour garantir un haut niveau de pensions à toutes et tous. Il s'agit que nul ne soit pénalisé du fait des difficultés rencontrées au long de la vie active. Personne ne serait épargné par cette réforme, particulièrement les

femmes plus souvent confrontées aux carrières interrompues, à la précarité et aux bas salaires. Les jeunes subiraient encore d'avantage les effets de cette dernière qui s'appliquerait sur la totalité de leur vie professionnelle.

La FSU appellera en conséquence tous les agents à prendre part aux réunions d'informations et de débats que nous organiserons et à se mobiliser.

La FSU Mayotte défendra le maintien et revendiquera le développement de l'ITR pour tous les agents. Elle défendra également le maintien des bonifications hors d'Europe et revendiquera le retour à une bonification d'une demi-année par année comme avant 2011.

A Mayotte

La FSU Mayotte attend que l'ensemble des personnels experts (assistant de prévention, conseiller académique de prévention) en lien avec la santé au travail soient nommés. Alors que Mayotte connaît une

situation de sureffectifs dans tous les établissements, un travail préventif sur la santé des agents s'avère indispensable au regard des conditions d'exercice. A notre connaissance, ce n'est pas le cas

aujourd'hui. Nous attendons toujours la mise en place d'un registre de danger grave et imminent pour le vice-rectorat. S'il existe aujourd'hui, alors nous ne savons pas où le trouver.

De la même façon, la FSU attend qu'une étude bâtiminaire complète soit faite sur les effets du séisme établissement par établissement.

Enfin et pour terminer, la FSU Mayotte rappelle que les membres du comité technique ne sont toujours pas destinataires de l'ensemble des textes produits par le vice-rectorat alors que cela relève de la compétence du CTP et que M. le Vice-recteur avait donné son accord verbal lors de notre entretien du 12 juillet dernier.